

Les « Alertes professionnelles » : rendre les comptes « intelligents »

Concept innovant au début des années 2000, l'intelligence économique est aujourd'hui une pratique pour de nombreuses entreprises de taille importante soumises à une concurrence mondiale. Elle trouve plus difficilement sa place au sein des PME où elle est pourtant fortement utile. L'expert-comptable doit donc favoriser son adoption.

L'intelligence économique a pour objet de collecter, d'analyser, de diffuser et de protéger l'information économique stratégique. Elle contribue au maintien et au développement par le biais d'une démarche organisée autour de la veille, de la protection des actifs dont l'information et une stratégie d'influence. Dans un contexte de crise économique internationale comme celui que nous connaissons actuellement, la démarche d'intelligence économique et financière est un outil puissant pour conserver la compétitivité de l'entreprise et favoriser la prévention d'éventuelles difficultés.

Dans les domaines comptable et financier, l'intelligence économique peut notamment prendre la forme d'un plan de comptes « intelligent » qui permet d'identifier les points faibles d'une entreprise ainsi que les opportunités de développement, à travers un dispositif de veille de niveau de risques, d'alertes professionnelles et d'actions correctrices (plan d'actions – mission de conseil).

Au moment où la profession cherche à développer un accompagnement novateur du chef d'entreprise, le Conseil Supérieur propose aux experts-comptables une démarche « Alertes Professionnelles ».

Cette démarche, conçue entre le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Groupama et sa filiale Gan Assurances, doit permettre à l'expert-comptable d'identifier et de proposer plus systématiquement au chef d'entreprise des missions d'accompagnement qui entrent également dans le cadre de son obligation de conseil.

Comment « ça marche » ?

Sur la base d'un repérage des comptes « sensibles » du plan comptable et en se basant sur des indicateurs simples « Les Alertes Professionnelles » révèlent les domaines d'alertes prioritaires à partir

des données des balances comptables, des liasses fiscales, du dossier permanent du client renseignées par le cabinet d'expertise comptable pour le compte de son client.

La plateforme d'analyse restitue ensuite trois niveaux d'information :

- Un indicateur vert lorsque les données rentrées et/ou saisies permettent de ne pas remonter d'alerte,
- Un indicateur orange lorsque les données renseignées sont insuffisantes pour évaluer un niveau d'alerte spécifique,
- Un indicateur rouge lorsque les données concrétisent un risque identifié ou une opportunité détectée.

Les niveaux d'alertes ainsi que les pistes d'actions retenus par l'expert-comptable sont ensuite adressés par mail à son client en vue de la proposition d'une mission.

Grâce à cette démarche, le client peut avoir un rôle proactif à travers un travail de sélection de mission complémentaire, ce qui le place de fait en position d'acheteur vis-à-vis de l'expert-comptable.



C'est ainsi que l'expert-comptable va pouvoir accompagner son client dans le cadre d'une mission de conseil, afin de mettre en place le plan d'actions que ce dernier aura retenu.

L'Outil d'Aide à la Décision « Alertes Professionnelles » est donc également un Outil d'Aide à la Vente de mission de conseil pour les confrères et certainement une source de services complémentaires à l'information financière.

Quelles Alertes !

Quelques exemples d'alertes actuellement proposées par la plateforme d'analyse :

1 - Renforcez l'autonomie financière de votre entreprise

Mission d'accompagnement : Analyser la situation financière de l'entreprise (dette, financement, investissement...) et déterminer ses besoins en financement. Sur cette base, vous pourrez accompagner votre client en lui proposant et suivant des actions de renforcement des fonds propres et de demandes de financement.

2 - Améliorez la rentabilité de votre entreprise

Mission d'accompagnement : Réaliser un diagnostic évaluant la performance de l'entreprise de votre client, mesurer le potentiel de marge supplémentaire et identifiez les sources d'économie.

Sur cette base, vous pourrez accompagner votre client en lui proposant et suivant des actions d'optimisation de la marge, maîtriser les frais généraux au travers d'un budget et d'indicateurs de performance.

3 - Bénéficiez du Crédit d'Impôt Recherche

Mission d'accompagnement : Détecter la part d'innovation dans la croissance de votre client et identifier ses droits à bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche.

Sur cette base, vous pourrez accompagner votre client en lui proposant et suivant des actions de demande et dépôt de Crédit d'Impôt Recherche, ainsi que de gestion comptable de l'activité d'innovation.

4 - Développez votre chiffre d'affaires à l'export

Mission d'accompagnement : Analyser la capacité de votre client à se développer à l'export et présentez lui les dispositifs et aides dont il pourrait bénéficier.

Sur cette base, vous pourrez accompagner votre client en lui proposant et suivant des actions de développement à l'export, de montage des dossiers d'aides et de financement et dans la mise en place de contrat, la création de bureaux ou filiales.

5 - Anticipez les risques et assurez les bons niveaux de protection pour votre entreprise

Mission d'accompagnement : Identifier les risques liés à l'activité de votre client et analyser les garanties d'assurances en cours concernant son entreprise et lui-même.

Sur cette base, vous pourrez lui proposer un diagnostic complet accompagné de préconisations d'adaptation.



Fortement innovante et pratique, les Alertes Professionnelles sont accessibles en ligne sur le portail du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables ainsi que sur le site Wexperandyou.com réalisé dans le cadre des accords industriels Groupama-Cegid.

Le résultat de ce premier partenariat public / privé est d'importance puisque la démarche a été saluée en juin dernier par la reconnaissance du Pôle de compétitivité mondial Finance Innovation parrainé par le Ministère de l'Economie et des Finances qui a accordé son Label à cette initiative.

+ Les plus de l'intégration dans les applicatifs de production Cegid



Grâce à la prochaine intégration des Alertes Professionnelles dans le bureau, profitez de la récupération de données des balances comptables, des liasses fiscales et du dossier permanent !